

FLEURISSONS LA FRANCE



PALMARES NATIONAL 1988

Comité National pour le Fleurissement de la France



La campagne nationale pour le fleurissement des villes et des villages de France ambitionne non seulement de récompenser la qualité du fleurissement d'une commune mais également ses efforts en matière de lutte pour la propreté, de protection de ses sites, de valorisation de son patrimoine.

En 1988, le Comité National pour le Fleurissement de la France a souhaité que cette recherche d'un développement harmonieux du territoire pour une meilleure intégration de l'activité touristique soit inscrite dans son nouveau règlement de concours et que le "Grand Prix National de Fleurissement" et le "Trophée du Département Fleuri" soient les nouvelles distinctions qui viennent récompenser cet effort, au plus haut niveau. L'examen attentif des résultats de la campagne de fleurissement 1988 me permet de penser que les communes, les départements et les régions se sont résolument engagés sur cette voie, et ce avec l'active mobilisation de toute une population.

L'année 1989 constitue une date exceptionnelle pour le fleurissement de la France, car outre l'effort particulier que le Comité National a souhaité voir accompli à l'occasion de la commémoration du Bicentenaire de la révolution française et de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, le concours national des villes et des villages fleuris fêtera cette année son trentième anniversaire.

En 1989, la France assurera l'organisation de la remise des prix du concours international de l'ENTENTE FLORALE, et je souhaite qu'il soit donné à cette manifestation l'importance qu'elle mérite afin de permettre à notre pays de réaffirmer sa volonté de poursuivre une politique de fleurissement et ce, notamment, pour un meilleur accueil touristique.

Je formule des vœux pour qu'en 1989 nombreuses soient les communes de France à participer à cet effort national, tout à fait essentiel pour donner à notre pays le cadre privilégié du développement de notre activité touristique.

A juste titre, nos communes peuvent se montrer fières de l'effort qu'elles ont accompli depuis trente ans et c'est avec mes encouragements et l'assurance de notre soutien que je les engage à poursuivre.

Olivier Stirn

*Ministre délégué chargé du Tourisme,
Président du Comité National
pour le Fleurissement de la France*



PALMARES NATIONAL 1988

GRAND PRIX NATIONAL DE FLEURISSEMENT 1988

1ère catégorie* : BACONNES (Marne)
SAINT-FRAIMBAULT (Orne)

2ème catégorie* : BORMES-LES-MIMOSAS (Var)
HIRTZBACH (Haut-Rhin)
KAYSERSBERG (Haut-Rhin)
RIBEAUVILLE (Haut-Rhin)

3ème catégorie* : EVIAN (Haute-Savoie)

4ème catégorie* : ANTIBES (Alpes-Maritimes)
CHATEAUROUX (Indre)
CRETEIL (Val-de-Marne)

5ème catégorie* : ANGERS (Maine-et-Loire)
NANTES (Loire-Atlantique)

VILLE ET VILLAGE RETENUS POUR REPRESENTER LA FRANCE AU CONCOURS INTERNATIONAL DE L'ENTENTE FLORALE 1989

ANGERS
(Maine-et-Loire)

SAINT-FRAIMBAULT
(Orne)

TROPHEE 1988 DU DEPARTEMENT FLEURI

Métropole :
HAUT-RHIN

Outre-mer :
LA REUNION

* A l'échelon régional, les communes sont classées de la façon suivante :

Le chiffre de population est celui de la population totale de la commune enregistré au recensement de 1982.

- 1^{re} catégorie : communes dont la population est inférieure à 1 000 habitants.
2^e catégorie : communes dont la population est comprise entre 1 000 et 5 000 habitants.
3^e catégorie : communes dont la population est comprise entre 5 000 et 30 000 habitants.
4^e catégorie : communes dont la population est comprise entre 30 000 et 80 000 habitants.
5^e catégorie : communes dont la population est supérieure à 80 000 habitants.

JARDINIERS RECOMPENSES

M. Francis BACCIALONE
ANTIBES
(C.N.F.F. et ANIHORT)

M. Louis KERDILES
ROSCOFF
(C.N.F.F. et ANIHORT)

M. André RAAB
AUTRETOT
(C.N.F.F. et S.N.H.F.)

C.N.F.F. : Comité National pour le Fleurissement de la France.
S.N.H.F. : Société Nationale d'Horticulture de France.
ANIHORT : Association Nationale Interprofessionnelle de l'Horticulture.

En 1988, 7 001 communes se sont inscrites au Concours National des Villes et Villages Fleuris.

Le Jury National avait seul autorité pour décerner le "Grand Prix National de Fleurissement" sur la base d'une sélection effectuée parmi les 50 communes classées "Villes et Villages Fleuris 4 Fleurs" au palmarès 1987.

Le "Grand Prix National" a ainsi été attribué par le Jury National après visite des 49 communes classées 4 Fleurs ayant fait acte de candidature.

En 1988, 49 Départements ont fait acte de candidature au "Trophée du Département Fleuri".

Le Jury National, après consultation des dossiers de candidature remplis par les Départements, a établi une première sélection sur la base des critères suivants : pourcentage des communes du Département inscrites au Concours National, et nombre de communes titulaires du panneau "Ville ou Village Fleuri" en 1987. 10 Départements ont ainsi été retenus et visités par le Jury National.

PALMARES NATIONAL 1988

Les 49 communes **** candidates au grand prix national 1988

AIX-LES-BAINS (Savoie)
ANGERS (Maine-et-Loire)
ANNECY (Haute-Savoie)
ANTIBES (Alpes-Maritimes)
AUTRETOT (Seine-Maritime)
BACONNES (Marne)
BEAUGENCY (Loiret)
BORMES-LES-MIMOSAS (Var)
CANNES (Alpes-Maritimes)
CHATEAUROUX (Indre)
CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)
COLMAR (Haut-Rhin)
CRETEIL (Val-de-Marne)
DEAUVILLE (Calvados)
DIEBOLSHEIM (Bas-Rhin)
EGUISHEIM (Haut-Rhin)
ENSISHEIM (Haut-Rhin)

EVIAN (Haute-Savoie)
FERRIERES-LES-BOIS (Doubs)
FLEURY-LES-AUBRAIS (Loiret)
HAUSSIMONT (Marne)
HIRTZBACH (Haut-Rhin)
HOHWILLER (Bas-Rhin)
ITTERSWILLER (Bas-Rhin)
KAYSERSBERG (Haut-Rhin)
LE TOUQUET (Pas-de-Calais)
LIVRY-GARGAN (Seine-Saint-Denis)
MACON (Saône-et-Loire)
MENTON (Alpes-Maritimes)
MOFFANS (Haute-Saône)
MONTBRISON (Loire)
NANTES (Loire-Atlantique)
NICE (Alpes-Maritimes)
ORLEANS (Loiret)

PAU (Pyrénées-Atlantiques)
RIBEAUVILLE (Haut-Rhin)
ROUGEGOUTTE (Territoire de Belfort)
ROYAN (Charente-Maritime)
SAINT-DENIS-DE-L'HOTEL (Loiret)
SAINT-FRAIMBAULT (Orne)
SAINT-JOSSE-SUR-MER (Pas-de-Calais)
SAINT-MEDARD-EN-FOREZ (Loire)
THONON-LES-BAINS (Haute-Savoie)
TOURS (Indre-et-Loire)
VELIZY-VILLACOUBLAY (Yvelines)
VENDOME (Loir-et-Cher)
VICHY (Allier)
VONNAS (Ain)
YVOIRE (Haute-Savoie)

Les 49 départements candidats au trophée du département fleuri 1988 et les 10 présélectionnés *

* AIN
ALLIER
HAUTES-ALPES
ALPES-MARITIMES
AUBE
AVEYRON
BOUCHES-DU-RHONE
CALVADOS
CHER
COTE D'OR
COTES DU NORD
DORDOGNE
EURE
EURE-ET-LOIR
* FINISTERE
GARD
HERAULT

ILLE-ET-VILAINE
INDRE
INDRE-ET-LOIRE
ISERE
JURA
LOIR-ET-CHER
LOIRE-ATLANTIQUE
* LOIRET
MAINE-ET-LOIRE
MARNE
MAYENNE
MEUSE
* MORBIHAN
NIEVRE
NORD
OISE
PAS-DE-CALAIS

* BAS-RHIN
* HAUT-RHIN
RHONE
SAONE-ET-LOIRE
SARTHE
SAVOIE
SEINE-MARITIME
VAR
VOSGES
YONNE
* TERRITOIRE DE BELFORT
* HAUTS-DE-SEINE
* SEINE-SAINT-DENIS
VAL D'OISE
* VAL D'OISE

CONCOURS INTERNATIONAL

"Entente Florale"

HISTORIQUE

C'est le Comité National pour le Fleurissement de la France qui a pris, en 1975, l'initiative de créer l'Entente Florale et a lancé ce concours international de fleurissement avec un organisme britannique "Britain in Bloom".

La Belgique s'est jointe à cette "Entente Florale" en 1976, puis successivement l'Autriche, le Grand-Duché-du-Luxembourg, l'Irlande et la Suisse. En 1988, les Pays-Bas sont entrés dans la compétition.

ORGANISATION

Le jury international visite, dans chacun des pays, les deux communes sélectionnées pour participer à la compétition internationale. La remise des prix, sous l'égide de l'Association Internationale des Producteurs de l'Horticulture (AIPH) se déroule chaque année dans l'un des pays participants. Cette année, la cérémonie a eu lieu le 17 septembre 1988, à Shrewsbury (Grande-Bretagne).

En 1989, la France organisera cette remise des prix internationale le 16 septembre 1989, à CRETEIL (lauréat international 1987).

Les communes françaises primées au concours international se signalent à l'attention des touristes par un panneau "Lauréat International" : 27 villes et villages en sont détenteurs à ce jour.

PALMARES 1988

CATEGORIE VILLE

CATEGORIE VILLE MOYENNE

Trophée international de l'entente florale 1988

EPINAL (France)

VANDANS (Autriche)

Grand prix d'excellence de l'entente florale 1988

GENK (Belgique)

KAYSERSBERG (France)

Prix d'honneur

STRATFORD-UPON-AVON
(Grande-Bretagne)

BREGENZ (Autriche)

WILTZ (Grand-Duché-du-Luxembourg)

DORDRECHT (Pays-Bas)

KILLARNEY (Irlande)

STRADBALLY (Irlande)

DIEPENHEIM (Pays-Bas)

SAINT-FLORENCE (Grande-Bretagne)

BERTRANGE
(Grand-Duché-du-Luxembourg)

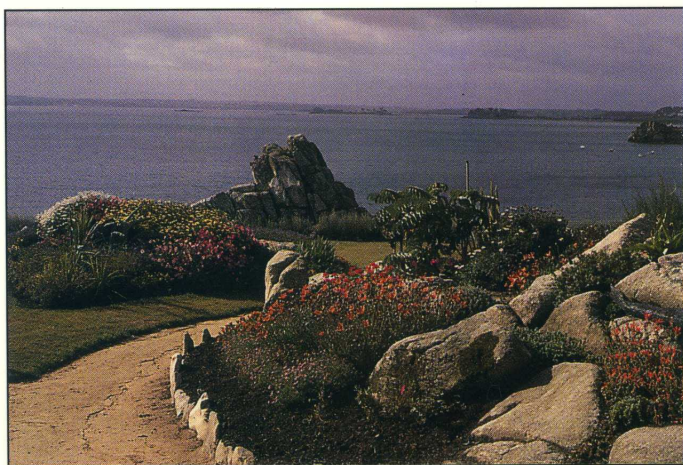
DURBUY (Belgique)



1



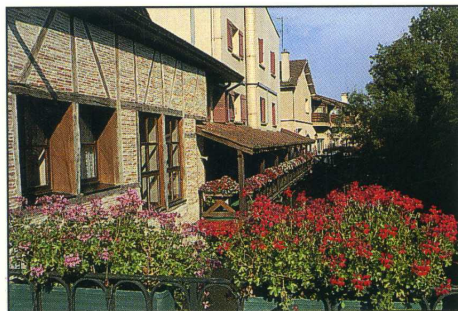
2



3



4



5



6

- 1. LA BAULE (Loire-Atlantique)
- 2. ANGERS (Maine-et-Loire)
- 3. ROSCOFF (Finistère)

- 4. BORMES-LES-MIMOSAS (Var)
- 5. VANNES (Morbihan)
- 6. LA REUNION



Comité National pour le Fleurissement de la France
 Ministère du Tourisme
 17, rue de l'Ingénieur Keller - 75015 PARIS - Tél. (1) 45.75.62.16